

Conditions de DHL Global Forwarding

(valides à compter du 1er décembre 2017)

Conditions générales

- DHL Global Forwarding, l'unité d'affaires d'opérations de transit de DP DHL Group, et toutes ses filiales et sociétés affiliées, peuvent choisir de s'acquitter de toute obligation contractuelle en utilisant tout transporteur ou sous-traitant et tout acheminement, à sa seule discrétion, sauf entente écrite contraire.
- Les durées de transit indiquées sont des estimations et les durées de transit réelles peuvent être différentes, selon les horaires des transporteurs. De plus, ces délais de transport indiqués ne reflètent pas les retards dus aux procédures de contrôle des exportations ou de dédouanement, et ne s'appliquent qu'aux jours ouvrables.
- Le total des frais proposés ne comprend pas la couverture pour la protection de valeur, sauf mention explicite. Dans le cas où aucune couverture de protection de valeur explicite n'est convenu, la responsabilité de DHL Global Forwarding est limitée aux conditions générales définies ci-dessous et/ou aux conditions imprimées dans le bon de connaissance/la lettre de transport aérien (Bill of Lading resp. Air Waybill).
- Tout contrat conclu en se basant sur cette soumission peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment à l'aide d'un préavis écrit préalable d'au moins 25 jours ouvrables.

Conditions particulières pour le fret aérien

- Tous les frais et services proposés par DHL Global Forwarding sont soumis aux conditions générales de DHL Global Forwarding et à sa lettre de transport aérien (veuillez consulter le lien ci-dessous) : http://www.dhl.com/content/dam/downloads/g0/logistics/conditions/dgf_houseairwaybill_terms_conditions_06_2010.pdf
- Les « frais de transport » ainsi que les « frais d'origine et de destination » seront facturés en fonction du poids facturable, selon le plus élevé entre le poids brut et volumétrique. Le poids volumétrique est déterminé à l'aide d'un facteur de 1:6, ce qui signifie, par exemple, qu'un volume de 1 mètre cube a un poids volumétrique équivalent à 166,67 kilogrammes (appelé « rapport de densité » dans la soumission).
- Tous les frais cités s'appliquent seulement aux et sont valides seulement pour le fret empilable et commun (aucune marchandise dangereuse, de grande valeur, à température contrôlée, aucune denrée périssable, aucune exigence de manutention particulière), ne dépassant pas 2 000 kilogrammes de poids facturable par expédition, à moins d'indication explicite contraire.
- Si l'expéditeur ou son installation de chargement n'est pas certifié comme un « consignateur connu » par les autorités locales, l'expédition doit être soumise à un examen radiographique avant d'être transportée par avion, et d'autres contrôles de sécurité locaux peuvent s'appliquer. Cela peut entraîner des coûts supplémentaires pour le payeur du fret.

Conditions particulières pour le fret maritime

- Danmar Lines est le transporteur interne de DHL Global Forwarding. Tous les frais et services proposés par DHL Global Forwarding et/ou Danmar Lines sont soumis aux conditions générales de DHLGlobal Forwarding, aux conditions standard de Danmar Lines, respectivement (veuillez vous reporter au lien ci-dessous) : http://www.dhl.com/content/dam/downloads/g0/logistics/conditions/danmar_line_bill_of_lading_terms_and_conditions_0916.pdf).

- Sauf entente contraire explicite, tous les frais cités ne s'appliquent qu'au et ne sont valables que pour le fret commun (aucune marchandise dangereuse, de grande valeur, à température contrôlée, aucune denrée périssable, aucune exigence de manutention particulière); le fret doit être en bon état de navigabilité et satisfaire aux exigences de taille. De plus, le fret LCL doit être empilable, non surdimensionné (moins de 5,8 m de longueur, inférieure à 2,2 m de largeur et de hauteur), peser moins de 2 500 kilogrammes par pièce, ne pas dépasser un volume d'expédition de 20 mètres cubes, ne pas dépasser un poids d'expédition de 10 000 kilogrammes, et ne doit pas être ou contenir des effets personnels.
- Les « frais de fret » de LCL seront facturés en fonction du poids facturable, qui est le plus élevé entre le poids brut et volumétrique. Pour le fret LCL, le poids volumétrique est déterminé à l'aide d'un facteur de 1:1, ce qui signifie, par exemple, qu'un volume de 1 mètre cube a un poids volumétrique équivalent à 1 000 kilogrammes (appelé « rapport de densité » dans la soumission).
- Les « frais d'origine et de destination » de LCL seront facturés en fonction du poids facturable, qui est le plus élevé entre le poids brut et volumétrique. Pour le fret LCL, le poids volumétrique est déterminé à l'aide d'un facteur de 1:3, ce qui signifie, par exemple, qu'un volume de 1 mètre cube a un poids volumétrique équivalent à 300 kilogrammes (appelé « rapport de densité » dans la soumission).
- Tous les frais peuvent être soumis à une taille d'expédition minimum. Le minimum est de 1 mètre cube, sauf spécification explicite contraire.
- Pour les expéditions pour lesquelles DHL Global Forwarding est sous contrat pour des services d'importation seulement, nous devons recevoir un connaissance original approuvé, un bordereau d'expédition, et la facture commerciale par la poste, à moins d'entente contraire, avant que le navire maritime atteigne le port de destination.

Tarifs, prix, factures

- Les prix offerts ne comprennent pas les droits, les frais d'entreposage et sont sous réserve des taxes qui s'appliquent, en particulier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA); d'autres frais de services supplémentaires peuvent s'appliquer.
- Les frais de cueillette et/ou de livraison sont basés sur les services et l'équipement standard, et les frais soumissionnés ne s'appliquent pas au service de camion cautionné et ne s'appliquent qu'aux heures d'ouverture régulières, à moins d'entente contraire. Les suppléments de carburant sont sous réserve de modification.
- Les frais de cueillette et de livraison spécifiés dans cette soumission font uniquement référence aux points de cueillette et de livraison spécifiés. Si les points de cueillette et/ou de livraison ne sont pas spécifiés ou sont différents, le tarif standard de DHL Global Forwarding pour ce service s'applique.
- Tous les frais et services offerts sont assujettis à la disponibilité de l'espace (sur le navire), de l'équipement, et de voies de transport sans entrave.
- En cas d'expédition désistée (no show), DHL Global Forwarding se réserve le droit de facturer des frais d'expédition désistée.
- Tout droit de dédouanement pour les déclarations d'importation et d'exportation standard couvertes par la soumission comprend jusqu'à trois (3) codes HS (lignes), tout code HS supplémentaire sera facturé comme « ligne additionnelle ». Des frais supplémentaires s'appliquent pour tout autre service lié aux douanes, au-delà des déclarations d'importation et d'exportation standard. Si le client l'exige, et autorisé de le faire selon la législation du pays, le décaissement des droits et taxes effectués par DHL pour le compte du client déclenchera une surtaxe. Les frais de tiers facturés à DHL (manutention portuaire, frais de terminaux, de stockage, par ex.) seront facturés au coûtant.

- Toute facture est payable sur réception, à moins d'entente écrite contraire. Nous nous réservons le droit de demander le paiement à l'avance.

Conformité au contrôle des exportations et aux sanctions

En acceptant une offre à l'effet que DHL Global Forwarding fournisse des services de transport ou connexes ou en faisant une contre-offre à DHL Global Forwarding à l'effet que DHL Global Forwarding fournisse de tels services, vous confirmez ainsi aussi comme condition de ces services que votre attribution de fret à DHL Global Forwarding, que le fait que DHL Global Forwarding facilite le transport de ce fret vers la ou les destination(s) spécifiée(s) et/ou le(s) destinataire(s), et le fait que DHL Global Forwarding fournisse d'autres services connexes dans le cadre de ce fret, ainsi que toute autre transaction incidente y étant liée, ne causera pas de violation de toute sanction économique qui s'applique, y compris, sans s'y limiter, les sanctions financières ou contrôles à l'exportation administrés ou appliqués par l'Union européenne, l'US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, l'US Commerce Department's Bureau of Industry and Security, l'US State Department, ou toute loi ou réglementation similaire qui peut s'appliquer. Vous confirmez et vous engagez de plus à ce que tout fret que vous avez attribué à DHL Global Forwarding ne soit pas soumis à des restrictions de contrôle des exportations et que tout contenu dans le fret ne puisse être qualifié de marchandise à double usage ou à usage militaire. Dans les cas où votre envoi ou votre fret est soumis à des sanctions financières ou à des contrôles à l'exportation, vous vous engagez à nous fournir toutes les licences et/ou preuves d'exemptions pertinentes avant d'engager les services de DHL Global Forwarding dans le cadre de ce fret. DHL Global Forwarding se réserve le droit de refuser d'accepter ou de suspendre la livraison de toute expédition ou de tout fret aux fins de respecter les sanctions financières et les lois et réglementations en matière de contrôle des exportations qui s'appliquent, dont l'interprétation est entièrement à la discrétion de DHL Global Forwarding.

Conditions générales

DHL Global Forwarding Canada Inc. est membre régulier de l'Association canadienne de transitaires internationaux (ATIC) et adhère aux conditions générales énoncées sur le lien suivant : [\(https://www.ciffa.com/toolbox/standard-trading-conditions/\)](https://www.ciffa.com/toolbox/standard-trading-conditions/)

DHL Global Forwarding GmbH